

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-090 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le lundi 19 mai, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 7 mai 2025 - Secrétaire de séance : Marcel JACQUIN

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 60 - Nombre de pouvoirs : 12 - Nombre de votants : 70

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Sylvie SONNERY, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS (à partir de la délibération n°2025-078), Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI (jusqu'à la délibération n°2025-097), Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Elisabeth LAROCHE (jusqu'à la délibération n°2025-094), Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Nathalie MICOLAS, Pascal COLLIGNON, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Daniel BEGUET, Sébastien GOBET, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Vincent MANCUSO (à Joël BRUNET), Gisèle LEVRAT (à Christian LIMOUSIN), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ), Stéphanie JULLIEN (à Alexandre NANCHI), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Marie-José SEMET (à Régine GIROUD), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Laurent REYMOND-BABOLAT (à Serge GARDIEN), Pascal PAIN (à Eric BEAUFORT), Valérie CAUWET DELBARRE (à Pascal COLLIGNON), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD), Agnès OGERET (à Viviane VAUDRAY).

Etait excusée et suppléée : Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés : Dominique DELOFFRE, Bernard PERRET, Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT, Patrick MILLET.

Etaient absents : Patricia GRIMAL, Jean PEYSSON, Maël DURAND, Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI, Fabrice VENET.

Objet : Financement du Pôle de Compétitivité Nuclear Valley

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain ;

VU les vœux formulés lors des délibérations des 12 décembre 2019 et 20 février 2025 ;

VU l'avis favorable de la commission économie et environnement du 28 avril 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 mai 2025 ;

M. Daniel MARTIN, vice-président, rappelle que la filière nucléaire connaît un renouveau et nombreux projets en perspective : les EPR2, les grands projets d'Orano, Cigéo, les petits réacteurs innovants, la prolongation du parc français, les projets internationaux, notamment européens, ainsi que les projets de défense.

En Auvergne-Rhône-Alpes et en Bourgogne-Franche-Comté, existe depuis plus de 15 ans un pôle de compétitivité dédié à la filière Nucléaire : Nuclear Valley. Ce pôle anime une communauté de plus de 450 membres à commencer par des entreprises (PME, ETI, Grands Groupes), des laboratoires de recherches, des organismes de formation et des collectivités publiques. Parmi ces dernières se trouvent des entités de l'Etat (la DGE – Bercy - et la DGA –Défense), 2 Régions et 2 EPCI (Le Grand Chalon et la Communauté urbaine Creusot-Monceau).

.../...

Nuclear Valley favorise l'émergence de solutions innovantes et compétitives pour la filière nucléaire civil et défense en régions. Il accompagne les organismes et entreprises membres de l'association sur leurs enjeux de R&D, d'innovation, de croissance, de levées de fonds, d'emploi, de formation et de développement économique en France comme à l'international.

La particularité de ce pôle de compétitivité qui a été renouvelé en 2023 autour d'un programme « CAP 2026 » par rapport à ses homologues régionaux est d'accompagner à la levée de fonds (filiale particulièrement souveraine) et de soutenir l'attractivité et la formation des personnels de la filière. En témoigne la création de Vivatome (avec notamment l'UIMM, l'université des métiers du nucléaire, Framatome...) que le pôle a initié. L'Académie du nucléaire, dont le pôle est co-fondateur, vient de labelliser des formations au Lycée Bérard.

Il est proposé de financer, au moyen d'une subvention de 22 000 € par an en 2025 et en 2026, les actions du pôle en faveur de la filière nucléaire en particulier celles qui pourront être organisées sur le territoire de la Plaine de l'Ain. La CCPA sera alors membre du collège des financeurs publics, qui conformément à l'article 11 des Statuts du pôle, sont membres de droit du Conseil d'administration. Avec cette position, la CCPA sera clairement identifiée comme un territoire lié à la filière et sera mieux à même de connaître les besoins de la filière et éventuellement ajuster son offre et son apport.

MM. Daniel FABRE et Jean-Louis GUYADER ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, par 68 voix pour et 2 abstentions (MM. Philippe DEYGOUT et Joël GUERRY) :

- DECIDE de subventionner le pôle Nuclear Valley à hauteur de 22 000 € par an.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'adhésion et au financement du Pôle.
- DESIGNER M. Daniel FABRE pour le représenter au sein du Conseil d'Administration du pôle Nuclear Valley.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 26 mai 2025

Publiée le **27 MAI 2025**

Le Président, Jean-Louis GUYADER

